

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 10 novembre 2025

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 10 novembre 2025 à 19:00 au bureau municipal de St-Eugène-d'Argentenay à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

Mme Katy Imbeault
M. Dany Labrecque
M. Alain Sasseville

Absente : Mme Véronique Belley

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2025-11-117

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2025-11-118

ASSERMENTATION DES ÉLUS 2025

Tous les membres du conseil de la Municipalité élus par acclamation (M. Gilles Dufour, M. Dany Labrecque, Mme Véronique Belley et M. Alain Sasseville) ont déclaré sous serment à mon bureau, le texte ci-après mentionné :

La conseillère élue après le scrutin du 02 novembre 2025 (Mme Katy Imbeault) a déclaré sous serment lors de la séance publique, le texte ci-après mentionné :

Serment : Je, (nom du conseiller/maire), déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de (maire/conseiller) avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat;

Les déclarations faites sont gardées à l'endroit prévu à ces effets.

RÉSOLUTION 2025-11-119

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), tous les membres présents du Conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

RÉSOLUTION 2025-11-120

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 01 OCTOBRE 2025

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 01 octobre 2025, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2025-11-121

OPTIMUM – CENTRE DE RESSOURCES POUR HOMMES

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été demandée à la municipalité provenant de l'organisme l'Optimum;

CONSIDÉRANT QUE les sommes recueillies aideront l'organisme à maintenir les services, ainsi que pour financer les futurs développements au profit de la santé et le bien-être des hommes de notre région, lesquels ont plusieurs trous de service qui ont été ciblés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 100.00\$ à l'organisme.

RÉSOLUTION 2025-11-122

COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois d'octobre 2025, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 195 332.86;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois d'octobre 2025, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 195 332.86.

COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2025

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	180 114.94\$

SALAIRS PAYÉS D'OCTOBRE 2025

Salaires	Montant
Total des salaires	15 217.92\$

RÉSOLUTION 2025-11-123

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE Mme Véronique Belley soit nommée maire suppléant du 10 novembre au 19 janvier 2026.

RÉSOLUTION 2025-11-124

ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à M. Jean-Clément Boudreault s'il était encore intéressé à déneiger le stationnement de la station de pompage pour l'hiver 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci n'est pas en mesure cette année de nous fournir le service;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE nous donnions le contrat à M. Simon-Pier Courbron au montant de 70\$ plus les taxes/fois.

RÉSOLUTION 2025-11-125

AVIS DE MOTION

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉTERMINATION DU TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Monsieur Dany Labrecque donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 234-2025 afin de déterminer le taux de taxes de la municipalité pour l'exercice financier 2026;

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Monsieur le conseiller Dany Labrecque.

RÉSOLUTION 2025-11-126

SÉANCE SPÉCIALE – ADOPTION DU BUDGET

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la date de séance spéciale soit fixée au 08 décembre 2025 à 18h30.

RÉSOLUTION 2025-11-127

SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE – GESTION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE, nous avons passé la résolution NO 2025-07-093;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE Mme la directrice générale, Karine Ouellet et M. le maire, Gilles Dufour soient autoriser à signer l'entente intermunicipale avec la Ville de Dolbeau-Mistassini – délégation de compétence en matière de gestion de l'eau potable et des eaux usés.

RÉSOLUTION 2025-11-128

ENTÉRINER – L'ACHAT D'UNE THERMOPOMPE DANS LA PETITE SALLE DU BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE depuis que la salle municipale (en bas) a été séparée en deux, il manque une thermopompe dans l'une des deux salles;

ATTENDU QUE, nous avons demandé des prix à Chauffage Yves Gagné ainsi qu'à All Tech;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE nous choisissons d'acheter le modèle Daikin Atmosphera Japonaise de 12 000 BTU qui donne 16 en clim et 22 000 BTU en chauffage jusqu'à -32.5C au montant de 5 154.00 \$ + les taxes, garantie 5 ans.

RÉSOLUTION 2025-11-129

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay approuve les dépenses d'un montant de 20 024\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION 2025-11-130

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h28.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

PROPOSÉ PAR

M. Dany Labrecque	2025-11-117
M. Alain Sasseville	2025-11-118
Mme Katy Imbeault	2025-11-119
M. Alain Sasseville	2025-11-120
M. Dany Labrecque	2025-11-121
M. Alain Sasseville	2025-11-122
M. Alain Sasseville	2025-11-123
Mme Katy Imbeault	2025-11-124
M. Dany Labrecque	2025-11-125
Mme Katy Imbeault	2025-11-126
Mme Katy Imbeault	2025-11-127
M. Dany Labrecque	2025-11-128
M. Alain Sasseville	2025-11-129
Mme Katy Imbeault	2025-11-130

Nº DE RÉSOLUTION